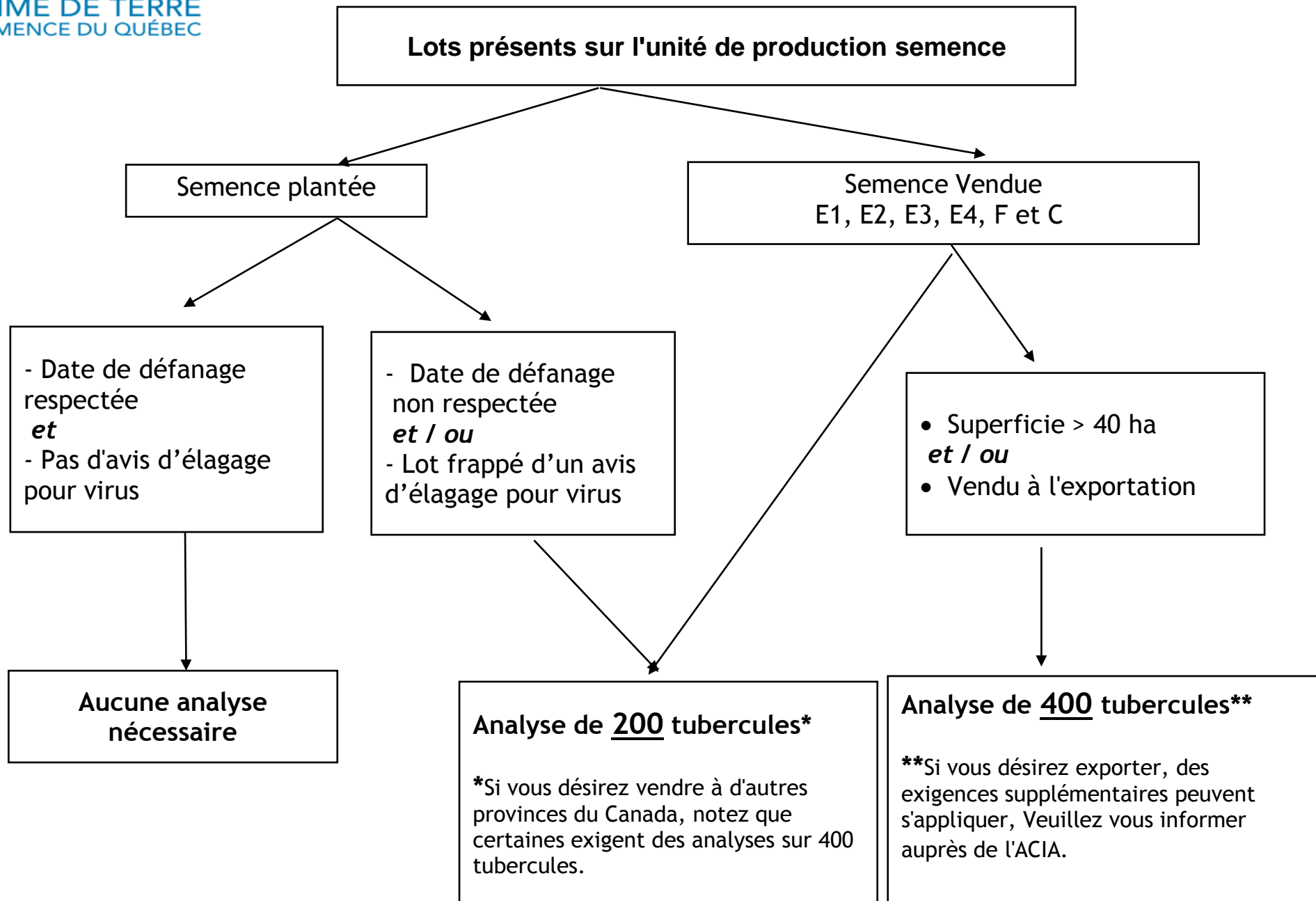


## SCHÉMA EXPLICATIF DES TESTS POST-RÉCOLTE

Choix de la taille des échantillons à analyser



Les entreprises qui considèrent être à faible risque de détection de virus peuvent faire une demande de dérogation au programme pour obtenir:

- 1) ) une exemption d'analyse pour les virus pour un ou plusieurs lot(s), et/ou
- 2) la permission de regrouper un maximum de 4 lots pour l'analyse. Les lots doivent être:
  - dans la même parcelle de terre,
  - du même niveau de risque phytosanitaire,
  - de même classe ou au maximum un niveau inférieur,
  - et totaliser 10 ha maximum.

N.B. Tous les lots regroupés en un seul échantillon ayant eu un résultat d'analyse positif devront être testés séparément à raison d'un minimum de 200 tubercules/lot.

Interprétation des résultats

Seuils de tolérance pour PVY + PLRV pour tous les lots plantés au Québec		
	sur une ferme productrice de semence	sur un autre type de ferme
E1 - E2	≤2%	≤2%
E3 - E4	≤3%	≤3%
Fondation	≤3%	≤5%**
Certifiée	n/a	≤5%**

\*\* Il est interdit de planter ces lots en zones protégées

